ÉCOLE POLYTECHNIQUE

ÉCOLE D'INGÉNIEURS FONDÉE EN 1873
AFFILIÉE À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

BUREAU DU
REGISTRAIRE

Campus de l'Université de Montréal
Case postale 6079, succursale "A"
Montréal, Québec H3C 3A7

Le 24 avril 1990

Bonjour,

La réunion annuelle des retraités de l'ECOLE POLYTECHNIQUE aura lieu le jeudi 10 mai à 14:00, au local B-316.

Cette année le président de l'Ecole, Monsieur Roland Doré, nous invite pour le lunch qui sera servi à midi au local B-203. Nous comptons sur votre présence. Nous vous suggérons même d'arriver plus tôt pour rencontrer vos anciens collègues de travail, et visiter les magnifiques nouveaux locaux de l'Ecole. Comme l'an passé, monsieur Henri-Milton Pothier, du service de l'équipement sera à votre service à compter de 11:00.

Comme vous pouvez le constater à la lecture de l'ordre du jour, monsieur Jacques Godin viendra faire le point sur notre fond de pension, et monsieur André Séguin viendra nous parler de l'approche à adopter pour ceux et celles qui aimeraient participer à l'assurance maladie de l'Ecole.

Réservez votre journée du 10 mai pour notre rencontre annuelle, nous vous attendons. Apportez vos suggestions. La réunion devrait se terminer au plus tard vers 16:15 hres.

Bienvenue à tous.

Gilles-M. Girard, Ing.
Président AREP

GMG/11

Note: Ci-joint un laissez-passer pour le stationnement du 10 mai 1990.

ASSOCIATION DES RETRAITES

DE

L'ECOLE POLYTECHNIQUE DE MONTREAL

AREP

Réunion annuelle: le jeudi 10 mai 1990 à 14 heures,
au local B-316

ORDRE DU JOUR

1- Mot de bienvenue par le président

2- Le point sur notre fond de pension par M. Jacques Godin, président du comité d'administration du fond de pension.

3- Assurance maladie pour les membres de l'AREP de 65 ans et plus. Méthode d'approche par Monsieur André Séguin des ressources humaines.

4- Adoption du procès verbal de l'assemblée du 9 mai 1989

5- Affaire découlant du procès verbal

6- Rapport de la trésorière

7- Suggestions d'activités pour 1990

8- Elections aux postes de: Président
Vice-président
Trésorier
Secrétaire

9- Varia

10- Clôture

GMG/ll

N.B.: Voir lettre ci-jointe

ASSOCIATION DES RETRAITES DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE (AREP)

PROCES-VERBAL DE LA 2ème REUNION ANNUELLE
TENUE À 14h00 AU LOCAL B-316 DE L'E.P.M. JEUDI, LE 10 MAI 1990

Etaient présents: Mmes M.-R. Leblanc-Bernier, I.L. Desmarais, T. Lafontaine et C. Lamarre. MM. J.P. Aubin, M. Beauchesne, R. Bouthillette, J. C. Cardinal, J. Cartier, A. Champagne, G. Champagne, J.A. Choquet, C. Collin, J.L. Corneille, C. DeSerres, R. Desjardins, C. Dubeau, J. Dubuc, M. Ethier, C.W. Faessler, F. Gauvin, R. Giguère, G.-M. Girard, R. Gosselin, J. Granger, L. Grothé, P. Hébert, A. Hone, J.B. Jaillet, J.R. Jutras, A. Lafortune, J.G. Lahaie, L.C. Lahaye, E.P. Lauzon, J.B. Lavigueur, G. Lefebvre, R. Lebel, P.E. Lemieux, H. Lozé, M. Lussier, N. Maliantovitch, L. Mitnyan, F. Munier, D. Papineau, G. Poulin, M. Poupard, M. Prévost, P. Racette, A. Riel, A. Robin, J.A. Ross, I. Roy, A. St-Germain, M. St-Martin, P. Sibille, R. Steben, R. Tremblay et M. Vezina, plus une autre personne dont la signature, commençant par 'B', était illisible.

Se sont excusés: Mmes R. Carmel, G. Caron, R. Duchesne-Leblanc et B. Lacroix. MM. P.-M. Côté, H.L. Haesaerts, R.P. Langlois, J. Laurence et M. Morel.

Invités: MM. J. Godin, président du Comité d'administration du Régime des rentes, et A. Séguin, adjoint au directeur du Service des Ressources humaines.

1. Mot de bienvenue

Le président, M. G.-M. Girard, ouvre la réunion à 14h05 en souhaitant la bienvenue aux membres présents qu'il se dit heureux d'accueillir en si grand nombre. Il mentionne, particulièrement aux nouveaux membres, que l'Association, qui compte actuellement 113 retraités, a comme principal objectif de favoriser les communications autant entre les membres eux-mêmes qu'entre ces derniers et l'Ecole Polytechnique. Il remercie, au nom de tous, les autorités de l'E.P.M. pour l'appui précieux qu'elles accordent à l'Association tant par leur accueil toujours cordial à l'occasion de sa réunion annuelle qu'en permettant à certains membres du personnel de l'E.P.M. de lui fournir certains services. Il remercie en particulier M. A. Viau, directeur des Services administratifs, Mme M. Thibodeau de Guire et M. B. Lévy du Service des Relations publiques, ainsi que les membres de leur personnel respectif.

Avant de permmettre au président de passer au prochain article de l'Ordre du jour, M. M. Poupard soulève une question de privilège pour proposer que, suite aux évènements tragiques du 6 décembre dernier, un message de profonde sympathie soit adressé, au nom de tous les retraités, tant aux autorités de l'Ecole et aux membres de son personnel qu'aux étudiants et aux familles affligées. La proposition est adoptée à l'unanimité. Le président demande alors à l'assistance d'observer un moment de silence à la mémoire des quatorze victimes.

2. Régime des rentes

Le président remercie M. J. Godin, président du Comité d'administration du Régime des rentes, d'avoir bien voulu encore cette année accepter de venir informer les retraités sur l'état actuel du Fonds de retraite, et l'invite à prendre la parole.

Les principaux points qui ressortent de la communication de M. Godin

sont les suivants:

a) L'actif du Fonds de retraite s'est accru de près de 12,5 millions (M) au cours de la dernière année pour passer à plus de 80M$, grâce en particulier au rendement de 16%, l'un des meilleurs au Canada, sur les placements, 95% de ceux-ci étant constitués d'obligations, d'actions, de dépôts à terme et de fonds mutuels;

b) Les frais généraux, soit rentes aux retraités, honoraires aux conseillers en placement, aux fiduciaires et aux actuaires, frais juridiques, amortissement et salaires, s'élèvent à un peu plus de 2,5M$.

c) En ce qui concerne l'indexation annuelle des rentes, le Comité de retraite a jugé plus prudent d'en déterminer chaque année le pourcentage après analyse de l'état du Fonds de pension, plutôt que d'établir un pourcentage définitif. Cette année, comme pour les dernières années, le Comité a l'intention de proposer une indexation équivalente à 75% de l'Indice des produits à la consommation, soit 0,75 de 5,6%.

d) Tel qu'il avait été prévu l'an dernier, la Loi 116, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 1990,a occasionné plusieurs bouleversements dans les régimes de pensions. Cependant, ici à l'E.P.M., le Comité d'administration du Régime des rentes avait, sur la recommandation des actuaires, pris les mesures préventives nécessaires. En vertu de cette nouvelle Loi:

i) le Régime de retraite est un contrat en vertu duquel tout participant est assuré d'une rente de retraite;

ii) tout régime de retraite doit être administré par un Comité de retraite d'au moins 3 membres. A l'E.P.M., le Comité de retraite existait déjà et comprend 9 personnes;

iii) l'administration du Régime de retraite comprend aussi celle de la Caisse de retraite, de sorte que ses membres en deviennent personnellement responsables, d'où la nécessité pour chacun de ces derniers d'être protégés par une assurance-responsabilité.

M. Godin conclut en assurant l'assemblée que le Fonds de retraite de l'E.P.M. est en très bonne posture.

M. M. Prévost, appuyé par Mme T. Lafontaine, propose un vote de félicitations à l'endroit de M. J. Godin et de ses collègues du Comité pour leur dévouement et la qualité remarquable de leur gestion. Adopté à l'unanimité. Après que M. Godin eut répondu aux questions de l'assistance, le président lui adresse ses remerciements.

3. Régime d'assurance-maladie

Le président salue M. A. Séguin, adjoint au directeur du Service des relations humaines,qui a bien voulu accepter de venir à son tour répondre aux questions des retraités sur la possibilité de leur permettre de participer au Régime d'assurance-maladie de l'E.P.M. M. R. Lessard, qui représente les professeurs au Comité d'assurance-maladie, fait d'abord le point sur les démarches faites à ce jour sur cette question. Il répète que tout changement au Régime doit recevoir l'assentiment unanime de tous les représentants des syndicats au Comité, ce qui a été la pierre d'achoppement des représentations antérieures. De plus, la prise en charge du Régime d'assurance-maladie par une nouvelle compagnie d'assurance a servi à retarder davantage une prise officielle de décision par le Comité sur

la demande de participation des retraités. Ce n'est qu'en juin prochain que le Comité tiendra sa prochaine réunion.

En réponse aux diverses questions qui lui sont posées, M. Séguin ne peut qu'indiquer qu'actuellement il en coûte 31,69$ par mois pour le plan familial et 11,76$ pour une personne seule pour adhérer au Régime, la moitié de ces coûts étant défrayés par l'E.P.M. Il ne peut garantir que les mêmes coûts s'appliqueraient aux personnes de 65 ans et plus, ni que l'E.P.M. accepterait de les partager. Il suggère que l'AREP adresse une résolution au Comité qui indiquerait le nombre de retraités qui seraient intéressés à participer au Régime et quels seraient les services requis. Le président remercie M. A. Séguin de son concours.

Après le départ de M. Séguin, M. G. Champagne, appuyé par M. R. Lessard, propose qu'un vote à main levée soit pris, de façon à connaître combien des membres présents seraient intéressés à participer au Régime avec tous les avantages qu'il prévoit actuellement. Le président demande le vote; la très grande majorité des membres signifient leur intérêt. Suite à la suggestion de M. A. Robin de contacter la compagnie d'assurance pour connaître ce qu'il en coûterait aux retraités pour participer au Régime, M. R. Steben se dit d'avis qu'il faudrait d'abord passer par le Comité et essayer d'obtenir l'assentiment unanime des syndicats. Le président accepte dès lors d'adresser une requête formelle à M. A. Séguin.

4. Adoption du Procès-verbal de la réunion du 9 mai 1989

Comme le procès-verbal de la dernière réunion a été adressé aux membres avec l'avis de convocation, le président demande si l'assemblée est prête à en proposer l'adoption. Il est alors proposé par M. P.V. Grothé, appuyé par M. C. Dubeau, que le procès-verbal de la réunion du 9 mai 1989 soit adopté. Adopté à l'unanimité.

5. Affaires découlant du procès-verbal

Nil.

6. Rapport de la trésorière

Compte tenu de l'absence de la trésorière, le président propose que son rapport soit reporté à la prochaine réunion, du fait qu'il n'est pas au courant des revenus et déboursés de l'année qui se termine. Accepté.

7. Suggestions d'activités pour 1990

La seule suggestion faite est celle de participer au tournoi de golf à St-Rémi le 14 juin. Les inscriptions seront reçues à partir du 14 mai par M. J.-C. Juneau de l'E.P.M.

8. Elections

Dès que le président eut demandé qu'un président d'élection soit nommé en vue de procéder à l'élection d'un nouvel exécutif, M. J. Corneille, appuyé par M. R. Steben, propose que tous les membres de l'exécutif actuel soient reconduits dans leur fonction respective. Adopté à l'unanimité.

On fait alors remarquer qu'il y aurait nécessité d'élire un représentant de l'AREP au Comité de retraite. Il est dès lors proposé par M. R. Lessard, appuyé par M. J. Granger, que M. A. Robin soit élu à ce poste. Adopté à l'unanimité.

9. Varia

Il est proposé par M. J.C. Cardinal, appuyé par M. R. Tremblay, que demande soit faite aux autorités de l'E.P.M. d'accorder un permis permanent de stationnement à tout retraité qui en ferait la demande. Le président rappelle qu'une telle demande avait déjà été soumise dans le passé et qu'alors, dans la réponse qu'il lui adressait, M. A. Viau, directeur des Services administratifs, indiquait que l'Ecole acceptait d'émettre un bon de stationnement à tout retraité lorsque l'Association décidait de convoquer une réunion de ses membres à l'Ecole même. Dans le cas où un retraité n'aurait pas obtenu ce bon de stationnement, il lui était loisible d'obtenir un remboursement de ses frais de stationnement en obtenant un laissez-passer auprès du directeur du Service de l'équipement.

10. Clôture

La réunion est levée à 15h45 sur une proposition de M. C. Dubeau, appuyé par M. J.B. Jaillet. Le président souhaite un bon été à tous.

Gilles-M. Gerard
président

J. Louis Jutras
secrétaire